

# RÉSISTANCES



N° : 44 automne – hiver 2010 -11

Le mouvement « contre la réforme des retraites » aura été un formidable révélateur.

Révélateur de l'état réel de notre société gangrenée par le chômage et la précarité de l'emploi organisés depuis plus de trente ans dans tous les secteurs d'activité .

Gangrène qui s'étend bien au delà de l'emploi à toutes les conditions de vie, jadis garanties par des Services Publics progressivement dénaturés et démantelés : logement, éducation, santé, énergie, transports...

Gangrène qui vide les caisses de la Protection Sociale (s'il n'y avait plus de chômage, le déficit de la Sécurité Sociale n'existerait pas)

Gangrène qui permet, par les pressions exercées sur les conditions de travail et de salaire, de faire remonter toujours plus de profits dans les poches des actionnaires, patrons et « décideurs » Gangrène qui tente de saper toute référence aux pratiques quotidiennes de solidarité dans l'entreprise, le bureau, l'école, le quartier, la rue, à stigmatiser le chômeur et le RMIste, le jeune de quartier, le Rom, le sans-papier et ses enfants, et à promouvoir les références cardinales du fric, de la marchandise, de la concurrence et de l'individualisme si bien incarnées par l'arrogance des WOERTH, BETTANCOURT, et de notre « Président des riches ».

Notre mouvement espérait par sa force réussir à empêcher une « réforme » des retraites dont l'effet immédiat était d'accroître encore les inégalités et les injustices du système actuel et de permettre ensuite aux sociétés privées d'assurance de prendre la relève d'une Sécurité Sociale mise à mal. Il a réussi à mettre en mouvement « tous ensemble » plusieurs millions de personnes. C'est considérable. Mais ça n'a pas suffi. Pourquoi ?

La force potentielle d'un tel mouvement, c'est d'abord sa puissance (le nombre de participants) et sa cohésion, la cohérence de ses objectifs et de ses pratiques. Contre les fractures sciemment développées et entretenues par les patrons, les « décideurs » et leurs serviteurs, c'est donc l'occasion de se rencontrer, d'échanger, d'envisager la suite, de prendre de nouveaux repaires. Ainsi ont (ré)apparu quelques idées un peu oubliées qui intéressent au premier chef chômeurs et précaires :

➤ comment s'opposer réellement au quotidien, dans les entreprises, les bureaux, là où tout commence, au développement de l'emploi précaire, au morcellement des statuts, à la mise en concurrence des uns contre les autres et au « diviser pour

régner » ? Comment redévelopper la solidarité dans les quartiers ?

➤ pourquoi le principe de solidarité à la base de la Sécurité Sociale, qui permet d'assurer à toutes et tous, une garantie de revenu suffisant en cas de maladie ou de départ à la retraite, n'est-il pas étendu à toutes les situations de chômage ?

➤ pourquoi les cotisations sociales, qui sont une partie de nos salaires ou de nos revenus de remplacement, et non des « charges » comme voudraient le faire croire nos patrons, ne nous assureraient-elles pas à toutes et tous des droits sociaux tout au long de notre vie, permettant d'assurer une couverture contre la maladie, l'accident de travail, et au cours de notre départ à la retraite à 60 ans, ainsi que la garantie d'un revenu de remplacement en cas de privation d'emploi ?

Ces repaires, il va falloir s'y référer encore davantage, alors que le travail précaire continue à s'étendre, et que commencent les renégociations sur l'indemnisation du chômage.

Car il n'y a pas de raccourci. Si la rue a été l'endroit où nous nous sommes retrouvés à manifester en masse, c'est d'abord dans nos conditions quotidiennes de travail (quand nous en avons un) et de vie que peut se forger la force collective et l'élargissement du nombre de celles et ceux qui veulent « changer la vie » et remettre sur ses pieds cette société qui marche sur la tête.



« JE VEUX DU TRAVAIL ET MA RETRAITE »

## L'EMPLOI PRÉCAIRE, TOUJOURS !

➔ **On peut jouer avec les chiffres . . . ils nous rattrapent toujours !**

Pôle Emploi est passé à une autre présentation des chiffres du chômage, les anciennes « catégories » minimisaient la réalité. Mais . . .

➔ **1\* L'actuelle présentation n'est pas plus juste** en ne publiant que la catégorie A ( ceux qui n'ont pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure dans le mois : en septembre **73 759 sur le Rhône** ). Or l'ensemble des Catégories A+B+C ( **106 848 D.E.** ) **confirme la montée continue du chômage (+ de 7,6% en un an)** ce qui veut dire que même s'il y a un ralentissement, il est **toujours en augmentation !**

➔ **2\* Elle confirme surtout la montée de la Précarité des emplois proposés ou trouvés : plus de 30% des demandeurs inscrits à Pôle Emploi ont dû accepter un « petit boulot de 1h à quelques mois » s'ils ne voulaient pas être radiés.** D'ailleurs la dénomination officielle des OFFRES d'EMPLOI a changé en ce sens, puisque les « emplois durables » sont passés en quelques années du CDI aux CDD de + de 9 mois, puis dernièrement aux CDD de 6 mois et plus .



➔ **et 3\* il ne s'agit toujours que de ceux qui sont inscrits à Pôle Emploi, ce qui élimine les licenciés en CRP, mais aussi tous ceux non-indemnisés qui ne s'inscrivent pas parce qu'ils n'ont rien à y gagner que des obligations . . .**

également ceux qui sont temporairement en formation ou en maladie et ceux qui sont « radiés par erreur » . . .

**Les « Passés à la trappe » de Pôle Emploi ou les « Autres cas » !:**

En plus à tous ces « chômeurs inconnus » s'ajoutent ceux intitulés « autres cas » dans les flux d'Entrées ( **plus de 41% en septembre** ) ou dans les Flux de Sorties ( **plus de 13% ce qui, avec les Cessations d'inscription et Radiations, fait 58%** ) catégorie fourre-tout bien commode pour évacuer toute question.

Alors que pour les « Reprises d'Emploi déclarées » **combien ne concernent que des CDD ou de l'Intérim ceux-ci faisant 33% des Entrées au chômage ?**



Et cette autre question : les **1 500 CDD** qui vont être remerciés par Pôle Emploi, plus les **300 postes en CDI** qui ne vont pas être remplacés, ce sont, les uns des privés d'emploi en plus, les autres des emplois potentiels en moins : **comment Pôle Emploi aide ainsi à améliorer la situation de l'emploi ?**

Or quand, malgré tous les discours officiels sur la sortie de la crise, le véritable emploi tarde à venir, c'est l'**INTÉRIM (+ 22,5% en septembre en France)** qui monte !

Échec pour le Service Public de l'emploi, mais pas pour tout le monde : il y a plus de vingt ans que Patronat et Gouvernement rêvaient de « l'Emploi sauce Mac Do » à la carte ( « Ya du boulot, tu pointes ! Ya pas de boulot, tu dépointes ! » ). Ils sont en train de le réaliser si, Tous Ensemble, on n'y met pas le Hôlà !

**Les grands mouvements qui ont jalonné ces derniers mois ne concernaient pas seulement la Retraite, mais bien ce qui est au cœur de tout : les EMPLOIS, les SALAIRES et l'ORGANISATION du TRAVAIL. C'est pourquoi la promulgation d'une loi ne peut empêcher toutes ces questions de rester posées et notre colère et nos revendications de se manifester**



# LA BARBARIE ORDINAIRE

## FILLON 4 aussi barbare que FILLON 3

Le gouvernement vient de faire confirmer au Sénat, ce mardi 16 novembre 2010, la suppression de l'effet rétroactif des aides au logement APL. Ce sont **240 millions d'euros qui seront ainsi économisés sur le dos des locataires les plus fragiles** (moins de 1,2 SMIC environ) et **les moins informés** (ceux qui tardent à remplir leurs demandes d'APL). En première ligne une fois de plus : les jeunes bien sûr, et en particulier les étudiants, qui devraient constituer près de la moitié du public touché

## C'est pas mieux à Londres !

Le gouvernement britannique envisage de faire travailler gratuitement les chômeurs de longue durée, pour des tâches d'intérêt général, dans le cadre d'une réforme à l'étude du système d'allocation chômage.

Les chômeurs de longue durée, pour conserver leur allocation hebdomadaire de 65 livres sterling (75 euros), se verraient contraints d'effectuer quatre semaines de travail non rémunéré, comme le ramassage d'ordures, le balayage des rues ou l'entretien des parcs et jardins. Ceux qui refuseraient perdraient temporairement leurs allocations.

## Les sous-traitants de Pôle Emploi sont des pros !

Le Groupe AKSIS est conventionné par Pôle Emploi pour réaliser des prestations d'accompagnement en faveur des demandeurs d'emploi. Des salariés de l'agence AKSIS d'Annecy ont décidé de se mettre en grève une demi-journée pour alerter Pôle Emploi sur des pratiques douteuses que leurs dirigeants leur imposent: *« Comme nous avons un différent avec notre employeur concernant notre rémunération, notre Directeur régional, nous a répondu que nous avons la possibilité de compléter notre salaire avec des primes. Ce que nous n'avons pas accepté, c'est d'obtenir une prime en incitant les demandeurs d'emploi licenciés économiques – qui, par leur âge, n'ont quasiment aucune chance de retrouver un travail, donc considérés comme « non rentables » par la direction d'AKSIS – à signer un « imprimé d'abandon » de leur contrat d'accompagnement à l'emploi. Pour comprendre l'intérêt de notre employeur, il faut savoir que Pôle emploi verse 50% de la prestation à la signature du contrat, prestation qui reste acquise si le contrat est rompu par l'intéressé. De cette façon, AKSIS récupère la moitié de la prestation, en lui permettant d'obtenir un nouveau contrat pour un autre demandeur d'emploi. »*

## Témoignage : (Sur)vivre avec l'ASS

« Je suis une de ces personnes qui aujourd'hui ne perçoivent que l'ASS; cette allocation de 15,14 euros par jour doit suffire à me nourrir, me loger et me soigner. Dans ces conditions, impossible de s'acheter l'indispensable avec seulement 454 euros par mois et de prévoir un budget alimentation.

J'ai à ma charge une fille qui décroche de temps en temps des petits boulots, et qui perçoit actuellement une allocation de Pôle Emploi, aussi ses ressources s'ajoutent aux miennes. Je n'ai pas droit au Resto du Coeur, et encore moins à la CMU. En décembre, ma fille n'aura plus de droit et je pourrais alors déposer une demande pour tous ces droits. En attendant, je me suis endettée considérablement et les banques encaissent les frais considérables tels que 30 euros par chèque de moins de 20 euros, et 50 euros par chèque de 50 euros et plus ou par prélèvements impayés. **Alors dites moi si dans 1 ou 2 mois je n'ai pas réussi à combler mon compte à combien va s'élever la note ?**

Reconnue travailleuse handicapée depuis 1 an je cherche activement du travail ou une formation mais à ce jour n'aie obtenu qu'un seul rendez-vous. Savez-vous que seulement 8% des personnes reconnues travailleuses handicapées occupent un travail actuellement ? J'ai 48 ans bientôt et j'ai peur de la réforme sur les retraites, à quoi dois-je m'attendre ? Vais-je devoir travailler jusqu'à 62, 65, 67 ans ?

Comme certaines femmes, je préfère rester seule aujourd'hui, mais si je ne travaille pas, ce n'est pas avec une ressource de 454 euros que je pourrais vivre et même si j'obtenais l'allocation d'adulte handicapé, celle-ci se monte actuellement à 694 euros. Comment peut-on payer un loyer, se nourrir, s'habiller avec cette somme ? Toutes ces questions m'obsèdent jour et nuit. On se demande de quoi demain sera fait, allons nous perdre notre toit, finir à la rue comme des clochardes, sans pouvoir se soigner, se vêtir décemment, manger à notre faim.

Je sais que je ne suis pas la seule à être dans ce cas et à me demander de quoi mon avenir sera fait. Alors à toutes celles qui se reconnaissent dans ce message je vous dis COURAGE, nous vaincrons et assurerons notre avenir en participant au combat contre la précarité, le chômage, la réforme des retraites..... »



**VAULX-EN-VELIN  
EN LUTTE**

**LA SOLIDARITÉ  
CONTRE  
LA BARBARIE  
ORDINAIRE**

# INDEMNISATION DU CHÔMAGE

## LA SITUATION ACTUELLE :

### ➤ **Tout le monde n'est pas indemnisé :**

➤ **Pour l'assurance-chômage** versée par Pôle Emploi, (autrefois l'ASSEDIC), comme pour la Sécurité Sociale, le financement est assuré par une cotisation sociale (minimum de versement 4 mois de travail) permettant de verser une indemnité sur la base : un jour cotisé = un jour indemnisé jusqu'à un maximum de 720 jours. Dans ces conditions l'indemnisation ne concerne que 45% des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi

➤ **Pour les autres, c'est la « solidarité d'Etat »** (financée par nos impôts) :

⇒ **l'ASS** (Allocation Spécifique de Solidarité) . Il faut avoir travaillé (et cotisé) 5 ans au cours des 10 années précédentes. Mais ce n'est pas un droit individuel : il existe un plafond familial de ressource (1211 euros), et seulement 400000 personnes environ la touchent

⇒ **le RSA** (« Revenu de Solidarité Active » :

RSA « socle » (ex RMI) quand il n'y a pas de revenu d'activité complémentaire, 1,3 million de foyers allocataires

RSA « chapeau » : en complément d'un (faible) revenu d'activité. 434000 foyers allocataires

**Les jeunes de moins de 25 ans demeurent interdits de RSA** (le « RSA jeunes » est une esbrouffe qui ne concerne que 2% des jeunes, à cause de conditions d'accès très contraignantes (2 ans de travail au cours des 3 dernières années))

### ➤ **Le revenu de remplacement, quand il existe, est beaucoup trop bas :**

➤ L'indemnité versée par Pôle Emploi représente 57% de l'ancien salaire. Sa moyenne est de 1040 euros par mois (80% d'un SMIC brut mensuel), mais avec de très fortes disparités découlant de la précarité de l'emploi : entre 30% et 40% des indemnisés perçoivent moins de 600 euros par mois

➤ L'ASS représente une allocation de 15,14 euros/jour, le RSA « socle » 450 euros/mois si pas d'APL.

### ➤ **Les jeunes sont les principales victimes :**

➤ Ils galèrent de petits boulots en petits boulots, qui ne leur ouvrent que très rarement des droits à indemnisation Pôle Emploi

➤ Les moins de 25 ans sont exclus du RSA

➤ **Emploi précaire, indemnisation du chômage et retraite sont liés** : l'emploi précaire entraîne une indemnisation très insuffisante, une allocation RSA misérable ou ...rien du tout (moins de 25 ans). Au bout de plusieurs années la retraite qui en résulte ne dépasse souvent pas le minimum vieillesse.

## ➡ **C'EST POURQUOI NOUS REVENDIQUONS :**

➤ **La continuité des droits sociaux solidaires** (Sécurité Sociale : maladie, retraite, famille, accidents du travail, revenu de remplacement en cas de privation d'emploi ) tout au long de la vie professionnelle, que l'on ait un emploi ou que l'on en soit privé. Et donc :

➤ **La refonte de l'indemnisation du chômage par la mise en place POUR TOUS d'un revenu de remplacement financé sur les mêmes bases que la Sécurité Sociale (la cotisation sociale solidaire) , avec un revenu de remplacement qui ne puisse en aucun cas être inférieur au SMIC**

➤ **L'intégration des indemnités ASSEDIC et de formation, sur lesquelles nous cotisons et qui ne sont actuellement pas prises en compte, dans le calcul des « meilleurs années », mais calculées sur la base du salaire journalier de référence (donc de l'ancien salaire, et non sur la base de l'indemnité effectivement versée, égale à 57% du salaire de référence)**

➤ **Un « minimum vieillesse » au niveau du SMIC.**

## INFORMATIONS UTILES - NOUS CONTACTER

### Permanences du collectif :

Lundi et Jeudi : de 9h à 11h30 devant Pôle Emploi de Vaulx-en-Velin, Lundi et jeudi : de 9h15 à 11h15 devant Pôle Emploi de Meyzieu.

Samedi : de 9h30 à 12h: 9 place Guy Môquet (Mas du Taureau) à Vaulx-en-Velin

Tel /répond: 04 37 45 09 93.

mail : [collvau@free.fr](mailto:collvau@free.fr)

**En cas de radiation abusive : [www.recours-radiation.fr](http://www.recours-radiation.fr)**

**En lutte à Vaulx, et ailleurs : [onvaulxmieuxqueca.ouvaton.org](http://onvaulxmieuxqueca.ouvaton.org)**

**- de 25 ans**

**//s te refusent le  
misérable RSA  
à cause de ton âge ?  
Tu peux saisir un juge,  
CONTRE cette injustice et  
POUR les droits  
de toutes et tous**

INFO - CONSEILS : PARAD